

Les aides financières à la formation professionnelle

Les recherches de financement doivent être effectuées **avant le stage** : plusieurs dispositifs peuvent prendre en charge le financement partiel ou total des frais pédagogiques

	Travailleurs indépendants Déclarés à l'URSSAF Critères 2018		Travailleurs salariés : CIF – AGEFOS – CPF Convention employeur VIVEA (secteur agricole)	Demandeurs d'emploi	Etudiants scolarisés en France, n'ayant jamais travaillé <small>(Ne concerne pas les contrats d'apprentissage, de professionnalisation.)</small>	
QUAND	La demande doit être saisie en ligne 10 jours calendaires après le 1^{er} jour du stage		Dépôt obligatoire du dossier complet à l'Agefice 1 mois avant le début du stage		3 mois au plus tard avant le début de la formation	Dès positionnement sur votre stage
CONDITIONS	Code NAF 8551Z(E) Etre déclaré à l'URSSAF *(Si le versement URSSAF/RSI relative à la contribution à la formation prof. des non salariés indique le FIF-PL)	Code NAF 8551Z Etre déclaré à l'URSSAF *(Si le versement URSSAF/RSI relative à la contribution à la formation prof. des non salariés indique AGEFICE)	CIF : consulter www.fongecif.fr ou www.uniformation.fr (salarié dans les associations) ou www.vivea.fr (secteur agricole)	Etre demandeur d'emploi	Ne pas pouvoir bénéficier d'autres dispositifs de financement ex AGEFICE ● Etre âgé de - de 30 ans ● Moniteur de ski Alpin 1 ^{er} Cycle ● ASPI 1-2 et 3	
DEMARCHE	Toutes les démarches se font en ligne sur le site www.fifpl.fr (créer votre compte dans l'espace adhérent, saisir votre demande préalable, déposer vos pièces, consulter votre dossier et vos règlements) (le contrat de formation professionnelle, le programme, déclaration URSSAF / RSI, RIB)	Demande préalable de prise en charge sur le site www.agefice.fr Envoyer le dossier complet au point d'accueil du département de création de votre entreprise (le contrat de formation professionnelle, le programme, déclaration URSSAF / RSI)	● CPF : www.moncompteformation.gouv.fr ● AGEFOS : l'employeur doit prendre contact AVANT le stage avec l'ENSA pour établir une convention précisant montant de la prise en charge, la situation juridique de l'établissement, le nom et la qualité de la personne signataire.	Contactez la Mission Locale Jeunes (-26) ans et/ou le Pôle Emploi de votre département de résidence	Pour des cycles préparatoires le tarif intègre le montant de la bourse. Prise en charge : 70 % des frais Pédagogiques	
DES RECEPTION DE LA CONVOCATION VOUS DEVEZ	Confirmer votre participation au stage en retournant le contrat de formation professionnelle signé à michelle.anselmo@ensm.sports.gouv.fr					
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Imprimer ET signer le contrat de professionnalisation ➤ Demander le programme par courriel à : beatrice.buffard-moret@ensm.sports.gouv.fr en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> - Nom, prénom - Unité de formation, - date et lieu du stage, 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer par écrit ou courriel l'ENSA de votre démarche ➤ demander devis et programme du ou des UF concernées - joindre enveloppe avec vos coordonnées pour la réponse ➤ nous tenir informé <u>du résultat</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecrire à l'ENSA en motivant la demande pour étude de l'attribution de la subvention. ➤ Télécharger la fiche «demande de bourse formation initiale» - Joindre le certificat de scolarité 2017/2018, un RIB, la copie du stage de sensibilisation, un RIB et l'Attestation URSSAF de non cotisation 		
A LA FIN DU STAGE	Vous seront remises : facture acquittée et attestation de présence (à signer) Attention : Paiement par virement pour les AGEFICE : communiquer banque à l'ENSA au service financier NOM et VILLE de votre banque					